



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le:: انواكشوط في:

Numéro:: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 9/CNCMP/2023
DU 01/02/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 01/02/2023 à 12h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Achram 2 contrat n° 11/2020; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P** reçue le 25 janvier 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

2°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de Mbout contrat n° 52/2021; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P** reçue le 25 janvier 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

3°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de Sid'El Mokhtar El Kunti contrat n° 15/2020; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P** reçue le 25 janvier 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

4°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de EL Hadj El Mechri contrat n° 17/2020; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P reçue le 25 janvier 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

5°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de 70 AEP dans plusieurs wilayas du pays contrat n° 216/T/003/TAAZOUR/2021; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P reçue le 25 janvier 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

6°/- **Examen** du complément d'information de la remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de collège lexeibe contrat n° 18/2020; **Réf. : lettre n°022/CPMP/MENRSE/P reçue le 25 janvier 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir:

- *Les PV d'arrêt des travaux et les lettres de reprises*
- *L'autorité contractante doit préciser que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.*

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page. From left to right: a stylized signature, a circular mark, the initials 'SB', and another stylized signature.